



# LA GAZETTE

## JUMIÉGEOISE

N° 4 - 2021  
Avril 2021

### Réunion du Conseil Municipal

**12 avril 2021**

**à 20h30 à la Résidence Autonomie**

### HORAIRES DE LA MAIRIE période confinement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Le samedi matin de 9h00 à 12h00 (les 10 et 24 avril 2021).

Tél.: 02.35.37.24.15.

E-Mail : [mairie.jumieges@wanadoo.fr](mailto:mairie.jumieges@wanadoo.fr) / Site: [www.jumieges.fr](http://www.jumieges.fr)

**Le maire et ses adjoints reçoivent tous les samedis matins.**

**Un élu est joignable au 02.35.37.24.15 le week-end.**

**Ouvertures les samedis matins 27/03 et 10/04**



### RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 *École Maternelle "Les Boucles"*

Pré-inscriptions en Petite Section (nés en 2018) et nouveaux élèves

Les inscriptions auront lieu à la Mairie de Jumièges, sur rendez-vous pris au secrétariat de Mairie au 02.35.37.24.15, les :

- Vendredi 9 avril de 16h30 à 18h00
- Samedi 17 avril de 10h00 à 12h00

Pour ce rendez-vous, merci de vous munir :

- Livret de famille
- Carte d'identité des parents
- Justificatif de domicile
- N° allocataire CAF ou MSA
- N° responsabilité civile
- Jugement en cas de divorce ou séparation.

L'admission à l'école maternelle (avec livret de famille et carnet de vaccinations à jour) aura lieu de 11h30 à 12h00 et à partir de 16h15 les :

- Lundi 19 avril 2021
- Mardi 20 avril 2021
- Jeudi 22 avril 2021
- Vendredi 23 avril 2021

Il vous faudra prendre rendez-vous par mail [0762595h@ac-rouen.fr](mailto:0762595h@ac-rouen.fr) ou par téléphone au 02.35.37.46.50.

### ALERTE SMS

La Métropole met en place un système d'alerte aux populations par SMS. Ce système peut être utilisé pour les événements nécessitant de demander à la population d'appliquer des consignes ou de suivre des recommandations, pour assurer sa sécurité ou protéger sa santé (accident industriel, phénomène naturel, événement météorologique, attentat, pollution atmosphérique).

L'inscription au système d'alerte et la réception des SMS sont gratuites.

Nous vous invitons à vous inscrire.  
(Voir informations ci-dessous)

M. BIDAUX

### PRÉVENTION ROUTIÈRE

Afin d'être en cohérence avec la Commune voisine de Le Mesnil-sous-Jumièges, nous avons demandé à la Métropole pour que la Route du Conihout soit désormais limitée à 70 km/h.

De nouveaux panneaux de limitation de vitesse seront bientôt installés par les services de la Métropole.

**« La vie appartient à ceux qui lèvent le pied »**

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## MÉDIATHÈQUE

Suite au nouveau confinement la Médiathèque sera fermée à 18h30

Si vous souhaitez conserver le système du Drive : pas de soucis il est toujours opérationnel.



## PRIX DES LECTEURS

La Médiathèque organise le prix des lecteurs de la commune de Jumièges 2021.

Votez pour votre œuvre favorite, parmi une sélection de **sept romans** proposés par la bibliothécaire : l'occasion de découvrir de nouveaux horizons littéraires...

Pour participer, c'est gratuit, il vous suffit d'être inscrit(e) à la médiathèque !

**B. NOËL**

## LES BARONNIES

Association des Baronnie de Jumièges et Duclair :

Les décisions gouvernementales restreignent les conditions d'organisation des manifestations.

Nous devons adapter pendant ces quatre semaines nos activités. Nous regrettons d'annuler la randonnée prévue le 28 mars 2021 sur le Fossé Saint Philibert.

Autre rendez-vous manqué !

Le dimanche 25 avril une balade d'environ 4km dans Jumièges suivie d'une visite guidée d'environ 1h dans l'abbaye, le parc et le logis abbatial.

La fermeture de l'abbaye nous oblige également à reporter cette animation.

Pour toute information contactez notre site [www.baronniesjumieges.org](http://www.baronniesjumieges.org)

**Y. VINCENT**

## PAR'AINÉS

Idée :

- Rompre l'isolement qui touche toutes les classes d'âges
- Échanger des savoirs, des connaissances
- Créer du lien
- Recueillir les offres

Soucieux de renforcer le lien social entre tous les habitants et de rompre la solitude que nous impose la COVID 19 nous souhaitons mettre en place un réseau solidaire « Jeunes par'ainés »

Vous êtes passionnés dans un domaine, désireux de partager ou d'enrichir vos connaissances et de créer de nouveaux contacts ou d'échanger avec de nouvelles personnes ?

Ex 1 : Un féru de mécanique pourrait-être mis en lien avec une personne qui a besoin de faire des travaux sur son véhicule, sa moto...

Ex 2 : Un débutant dans le jardinage pourrait trouver des conseils auprès d'un passionné, pour apprendre à faire des boutures...

Ex 3 : Un mordu de nouvelles technologies pourrait conseiller une personne venant d'investir dans un ordinateur/un nouveau portable...

Pour cela il suffit de vous faire connaître en mairie, en laissant vos coordonnées, et le domaine dans lequel vous souhaitez intervenir où vous avez besoin.

La mairie se propose ensuite de vous mettre en lien en échangeant vos coordonnées ; libre à vous d'en faire un contact ponctuel ou de créer une vraie relation.

## ENQUÊTES PUBLIQUES

### Modification simplifiée n°1 PLUI

Ce projet de modification a pour objet :

- De corriger des erreurs matérielles (erreurs d'orthographe, numérotation, pagination, mot en double...)
- De clarifier l'écriture de certaines dispositions réglementaires dans les objectifs pour suivis par le PLU Métropolitain

**La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 se déroulera du : MARDI 6 AVRIL 2021 AU JEUDI 6 MAI 2021 inclus, soit 31 jours consécutifs au siège de la Métropole Rouen Normandie et aux sièges (Mairie) de l'ensemble des communes de la Métropole aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des Mairies.**

**Le public pourra consigner ses observations :**

- Sur le registre papier disponible sur l'ensemble des lieux de mise à disposition du dossier
- Sur le registre numérique disponible sur le site internet : [jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr](http://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr)
- Par courrier électronique : [plu@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:plu@metropole-rouen-normandie.fr)
- Par courrier adressé à : Monsieur le Président de la Métropole

### Assainissement

Il est procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage assainissement de la Métropole Rouen Normandie concernant les communes de Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville, Jumièges, Le Mesnil-sous-Jumièges et Le Trait.

L'ensemble des éléments constitutifs du dossier d'enquête publique est consultable (et téléchargeable) sur cette page.

Pour formuler un avis directement sur ce site, vous devez préalablement créer un compte utilisateur.

Vous avez également la possibilité d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr)

Cette enquête publique se déroule du lundi 08 mars 2021 au vendredi 09 avril 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs. Le siège de la Métropole Rouen Normandie (immeuble le 108, 108 Allée François Mitterrand - 76 006 Rouen Cedex) est désigné siège de l'enquête.

### Règlement Local de Publicité Intercommunal

[jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr)

**rlpi** LA CONCERTATION  
EST LANCÉE

UN ENJEU POUR NOTRE TERRITOIRE DANS LE  
RESPECT DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE



#### Pour s'exprimer et s'informer

Un registre de concertation, sur lequel le public pourra inscrire ses remarques et contributions, est mis à disposition dans les 71 communes de la Métropole.

Ce registre est accompagné d'un classeur de concertation pour mettre à disposition du public un ensemble de documents permettant de suivre et comprendre les grands enjeux et étapes de l'élaboration du RLPI.

Des réunions publiques seront organisées aux principales phases d'élaboration du RLPI (Diagnostic, Orientations, Règlement).



#### Pour participer en ligne

Une concertation numérique sera mise en place via le site « Je participe ». Dès le printemps, il intégrera une plateforme participative avec un forum, une carte participative, des quizz et questionnaires. Il permettra également si vous vous y inscrivez d'être alertés des événements, de l'ouverture des débats en ligne.



Pour parcourir le territoire  
Organisation de balades thématiques, appel à photos...



## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)

### POSTE MÉTÉO

#### RELEVÉ DU MOIS DE FÉVRIER 2021



Pluviomètre : 43 mm  
Cumul de l'année : 175 mm

Températures sous abri :

La plus basse : - 5,7° le 10, la plus élevée : +20,9° le 24.

### CHRONIQUE DU MOIS

La nature nous rappelle à l'ordre :

Petit-fils de paysans, Serge Joncour est un amoureux de la campagne, qu'il sillonne en tous sens dans « Nature humaine » prix Féminia 2020, il brosse le portrait d'un jeune éleveur du Lot... Sécheresse de 1976, tempête de 1999.

Pourquoi ? les arbres avaient été soufflés comme par une explosion nucléaire. Je voulais montrer que la nature est plus forte. Nous ne pouvons rien contre les canicules, les inondations et elles se multiplient... Il est temps de réfléchir au dérèglement climatique. Il est temps de revenir sur terre...

## SOUTIEN AUX SOIGNANTS

Nous sommes nombreux à vouloir manifester notre soutien aux personnels soignants en ces temps de crise sanitaire.

Nous vous proposons de le symboliser en allumant des bougies à nos fenêtres le premier vendredi soir de chaque mois!

Affirmons par ce petit geste notre soutien aux soignants mais aussi à tous ceux qui s'investissent malgré la crise, à tous ceux qui travaillent au service des autres et qui sont en première ligne face au virus.

## BOURSE AUX PLANTES

En raison des nouvelles restrictions et recommandations sanitaires, la bourse aux plantes en tant que telle ne pourra avoir lieu. La vente ou le troc de plants seront possibles uniquement pour les jumiegeois et mesnillais sur le marché du samedi après-midi.

Il s'agit de restreindre au maximum le brassage de population ; tout en permettant aux jardiniers amateurs qui se sont déjà investis de faire profiter les autres de leurs bons plan(t)s...

Pour se voir attribuer un emplacement gratuit et limité à 2 mètres linéaires, l'inscription en mairie est indispensable (au 02.35.37.24.15 ou par courriel à [festivites-jumieges@orange.fr](mailto:festivites-jumieges@orange.fr)).

**S. ROUQUETTE**

## SNU

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, le SNU remplacera la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

**Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :**

1. **Un séjour de cohésion de deux semaines** visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;

2. **Une mission d'intérêt général** visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures** effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

3. **La possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

### Animations dans la salle commune

#### Résidence Autonomie des Boucles de la Seine

Avril 2021

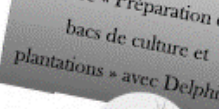
Animations gratuites

Jeu 8 à 14h30 :

Atelier macramé avec  
Le Monde en Cy.



Lundi 12 à 14h : Atelier  
nature « Préparation des  
bacs de culture et  
plantations » avec Delphine.



Mardi 13 à 14h30 :

Projection d'un film et  
goûter avec Laurence.



Mercredi 14 à 10h15 :

Atelier mémoire avec  
Laurence.



Mardi 20 à 14h30 :

Atelier bien-être (massages  
/ maquillage) avec Le  
Monde en Cy.



Lundi 26 à 14h :

Atelier nature « Hôtel à  
insectes » avec Delphine.



## HEURES DE TONTES ET AUTORISATION FEU

### Usage des engins à moteurs :

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 fixe comme suit les horaires d'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc... :

Les jours ouvrables : **de 8h30 à 12h et de 14h00 à 20h00**

Les samedis : **de 9h00 à 12h et de 14h30 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés : **de 10h à 12h00**

### Feu à l'intérieur des propriétés:

La circulaire du 18 novembre 2011 interdit d'allumer un feu à moins de 100m des routes et chemins et à moins de 200m des habitations.

### Le cas particulier des résidus agricoles.

*Les résidus d'activités d'élagage des haies, arbres fruitiers et autres végétaux dans une exploitation agricole ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. Le brûlage de résidus agricoles n'est donc pas strictement interdit. En effet, ni le RSD ni le code de l'environnement ne s'appliquent au brûlage des résidus agricoles :- Les résidus de l'activité agricole ayant pour support l'exploitation au regard de l'article L311-1 du code rural ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 84 du RSD. - En particulier, les activités d'élagage dans une exploitation peuvent être qualifiées d'agricoles, les résidus d'élagage qui en sont issus ne sont pas assimilés à des déchets ménagers et ne sont donc pas concernés par les dispositions de cet article 84. Néanmoins, le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales à l'exception du riz) est interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Seul le préfet peut autoriser ce brûlage à titre exceptionnel lorsqu'il s'avère nécessaire pour des motifs agronomiques ou sanitaires. Dans tous les cas, le compostage, le broyage ou la mise en déchèterie sont conseillés pour limiter la pollution de l'air. Par ailleurs, en tant que professionnels, les agriculteurs sont responsables du devenir des emballages usagés (article R543-67 du Code de l'environnement). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sur l'exploitation est interdit.*

## RONGEURS

L'article 119 de la circulaire du 9 août 1978 relative à la réunion du règlement départemental, stipule : «*Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics doivent prendre toutes mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mis en place.*

*Ils doivent, conjointement avec les locataires ou occupants, vérifier périodiquement si les caves, cours, égouts particuliers, entrepôts, locaux commerciaux, locaux à poubelles, logements des animaux domestiques, etc. ne sont pas envahis par ces nuisibles et faire évacuer tous dépôts de débris et déchets susceptibles de les attirer. Lorsque la présence de rongeurs est constatée, les personnes visées aux alinéas ci-dessus sont tenues de prendre sans délai les mesures prescrites par l'autorité sanitaire en vue d'en assurer la destruction et l'éloignement. La même obligation s'impose lors de la démolition des immeubles ainsi que sur des chantiers de construction. »*

L'article 125.1 précise que : «*Les exploitants sont tenus de veiller à la protection contre les insectes et les rongeurs.*

*Ils doivent faire procéder aux opérations de désinsectisation et de dératisation nécessaires, notamment celles qui seront prescrites par l'autorité locale, toutes précautions étant prises pour que les denrées ne soient pas atteintes, en particulier par les pulvérisations ou émanations des produits employés. »*

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à chaque propriétaire ou locataire de faire le nécessaire afin d'éviter la propagation de ces nuisibles. Si vous subissez les désagréments dus à ces rongeurs, merci de le signaler en mairie.

Rédaction : Mairie de Jumièges

## BALL TRAP CLUB JUMIÈGROIS

Samedi 10 avril 2021 de 13h30 à 17h45

Samedi 24 avril 2021 de 13h30 à 17h45

Samedi 8 mai 2021 de 9h30 à 12h00

Samedi 22 mai 2021 de 13h30 à 17h45

Samedi 5 juin 2021 de 13h30 à 17h45

Samedi 19 juin 2021 de 13h30 à 17h45

Samedi/Dimanche 26/27 juin 2021 de 13h30 à 17h45

## MESSES DE LA PAROISSE SAINT PHILIBERT

PAROISSE ST PHILIBERT DE DUCLAIR BOUCLES DE SEINE

Centre paroissial, 219 rue de Verdun, 76480 - Duclair

Tél. 02 35 37 74 59 - Courriel : [paroisseduclair@orange.fr](mailto:paroisseduclair@orange.fr)

Secrétariat : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Dimanche 4 avril	10h30 Duclair <i>Pâques.</i>
Samedi 10 Avril	17h Saint Paër
Dimanche 11 Avril	10h30 Duclair
Samedi 17 Avril	17h Jumièges
Dimanche 18 Avril	10h30 Duclair
Samedi 24 Avril	17h Sainte Marguerite/Duclair
Dimanche 25 Avril	10h30 Duclair

## GOLF DE JUMIÈGES – LE MESNIL

Nouveauté au Golf de Jumièges – Le Mesnil un parcours «Footgolf »

### TARIFS 2021

	Tarif / personne	Informations
<b>Green Fees</b>	13 €	Tarif unique semaine et week-end
<b>Groupe / Événement</b>	10 €	À partir de 12 joueurs Club, séminaire, anniversaire
<b>Jeunesse</b>	10 €	Moins de 18 ans
<b>Carte 10 green fees</b>	100 €	Carte individuelle valable 1 an
<b>Location de ballon</b>	2 €	Tarif pour 1 ballon Ballons personnels conseillés

Pour plus d'informations : 06.66.62.11.78 –

[footgolfjumieges@gmail.com](mailto:footgolfjumieges@gmail.com) – [facebook.com/footgolfjumieges](https://www.facebook.com/footgolfjumieges)

La famille VIGÉ, profondément touchée des marques de sympathie que vous lui avez témoignées à la suite du décès de Jean-Marie, vous exprime ses plus chaleureux remerciements.

## PETITES ANNONCES

### **CHERCHE À LOUER**

Maison plain-pied

2 chambres

Jardinnet

Secteur Jumièges et environs

Tél. : 02.35.37.99.29